



**Municipalité de la Commune
d'Arzier-Le Muids**

**Préavis No 20/2023
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 79'000.-- TTC pour le
renouvellement des infrastructures informatiques

Délégué municipal

M. Nicolas Ray, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis vise au remplacement d'infrastructures informatiques arrivées en fin de vie. Il s'agit principalement du serveur informatique, ainsi que du logiciel de gestion de procès-verbaux.

2. Descriptif

Situation actuelle

Les infrastructures informatiques actuelles datent, pour la plupart, de 2018. En effet, le Conseil communal, dans sa séance du 20 novembre 2017, avait accepté un préavis pour un montant total de CHF 95'000.-- visant au changement du serveur informatique et à la mise à niveau de logiciels. À noter que l'amortissement de cet investissement s'est fait sur 5 ans sur proposition de la Commission des finances de l'époque ; ces équipements sont donc totalement amortis au 31.12.2023.

L'infrastructure actuelle bénéficiait encore d'une garantie jusqu'en cours d'année 2023. Une prolongation exceptionnelle a été possible jusqu'à mi 2024. Cependant, nous constatons que certains composants ne sont plus disponibles sur le marché et qu'une panne aurait des conséquences fâcheuses pour le bon fonctionnement de l'administration. Ainsi, le renouvellement de l'infrastructure existante apparaît indispensable.

Dématérialisation vs infrastructure *in situ*

La possibilité d'une dématérialisation complète des infrastructures informatiques a été étudiée mais nous avons dû rapidement y renoncer. En effet, au terme des premières réflexions, la nécessité d'avoir une connexion internet fiable et rapide s'est confirmée. La fibre optique n'étant pas disponible sur le territoire communal, en particulier pour les sites de l'administration (rue du Village et CCE), cela complique la dématérialisation de l'infrastructure. Une option alternative visant à souscrire à une ligne dédiée a été écartée pour des motifs financiers. Les recherches menées ont démontré qu'une ligne dédiée uniquement à la Commune permettrait de doubler le débit de la connexion mais les coûts mensuels s'élèveraient à environ CHF 1'800.-- par ligne. Le coût étant totalement disproportionné en regard des bénéfices, la solution d'une infrastructure *in situ* s'est rapidement positionnée comme étant la seule possibilité.

Impact en lien avec la cybersécurité

La solution proposée dans le présent préavis abonde dans le sens des exigences en lien avec la cybersécurité. En effet, les nouveaux composants et la mise à jour des licences sur des versions bien plus récentes ont le mérite d'augmenter la sécurité informatique. D'autre part, les démarches et coûts imputés au préavis relatif à la cybersécurité sont pleinement exploitables avec la nouvelle infrastructure, quand bien même certaines modifications et acquisitions ont été réalisées avant le changement de serveur.

Réalisation des sauvegardes

Dans le cadre des travaux de cybersécurité, une sauvegarde sur un site distant a été mise en place en début d'année. Néanmoins, notre prestataire informatique recommande, lors du changement de serveur, de mettre en place une sauvegarde additionnelle, externalisée sur cassettes. Il s'agit d'une protection supplémentaire aux mesures déjà déployées et permet une restauration de l'ensemble de l'infrastructure plus rapide en cas de nécessité.

Logiciel de gestion des procès-verbaux

Le logiciel actuel de gestion des procès-verbaux a été changé lors du renouvellement des infrastructures informatiques de 2018. Plusieurs mises à jour de ce programme ont été effectuées ces dernières années. Néanmoins, le développeur a annoncé la fin de la maintenance de ce programme pour le mois de mars 2024. De ce fait, un changement apparaît inévitable. Après avoir requis plusieurs offres et évalué les deux solutions proposées, le choix s'est porté sur la solution proposée par Artionet, intitulée eSéances. Ce nouvel outil sera hébergé directement chez le fournisseur avec une authentification à deux facteurs pour chaque connexion. Ainsi, les exigences en matière de cybersécurité sont respectées. À noter qu'Artionet est partenaire de Cybersafe, organisme en charge de la certification en cours dans notre Commune. D'autre part, ce système est déjà éprouvé dans plus de 150 administrations en Suisse et permet la gestion des tâches et l'ouverture aux services communaux tant pour leurs séances respectives que pour le suivi des tâches communales.

3. Coûts

Les coûts de l'infrastructure serveur peuvent être résumés ainsi :

Lenovo Serveur Thinksystem SR630 V3	CHF	10'096.00
Tape Sauvegarde externalisation cassettes	CHF	9'380.00
Onduleur	CHF	1'915.00
2 Switches Cisco CBS350 12 ports POE 10GE	CHF	3'256.00
NAS QNAP	CHF	2'867.00
Licence Windows 2022 Serveur	CHF	3'347.00
CAL Windows 2022 3 packs de 10	CHF	1'122.00
CAL RDS Windows 2022 - connexion distance	CHF	4'035.00
VMWare Vsphere 8 essential - maintenance 3 ans	CHF	683.00
Heures du prestataire (env. 60h à CHF 180.--)	CHF	10'800.00
Déplacements (5x)	CHF	700.00
Total intermédiaire HTVA	CHF	48'201.00
Divers, imprévus (arrondi à env. 5.56%)	CHF	2'677.82
Sous-total HTVA	CHF	50'878.82
TVA 8.1%	CHF	4'121.18
Total TTC	CHF	55'000.00

Quant aux coûts relatifs au logiciel de gestion de procès-verbaux :

Licences	CHF	5'485.00
Frais d'installation	CHF	2'100.00
Options d'installation	CHF	4'925.00
Reprise des documents existants	CHF	5'500.00
Formation des utilisateurs	CHF	2'700.00
Total intermédiaire HTVA	CHF	20'710.00
Divers, imprévus (arrondi à env. 7.2%)	CHF	1'491.67
Sous-total HTVA	CHF	22'201.67
TVA 8.1%	CHF	1'798.33
Total TTC	CHF	24'000.00

Récapitulatif des coûts :

Total remplacement serveur	CHF	55'000.--
Total logiciel gestion de séance	CHF	24'000.--
Total général	CHF	79'000.--

4. Charges d'exploitation (fonctionnement)

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 16'748.--.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 20/2023 relatif à la demande de crédit de CHF 79'000.-- TTC pour le renouvellement des infrastructures informatiques

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Où les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 20/2023 relatif à la demande de crédit de CHF 79'000.-
- TTC pour le renouvellement des infrastructures informatiques
2. de financer ce dernier par trésorerie.
3. d'amortir ces objets sur 5 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 25 octobre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire


Quentin Pommaz